

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE PRÉLIMINAIRE	1
1. Le cadre théorique : une analyse féministe matérialiste et radicale	2
2. Le cadre méthodologique	12
3. Le défi terminologique : les mots pour le dire	14
4. La structure de l'ouvrage	16
PARTIE 1 – La maternité évitée ou reportée	19
1. L'encadrement juridique de la contraception : de l'obligation procréative à l'obligation contraceptive	19
1.1 Une obligation juridique de procréation : avant et après 1969	24
1.2 L'accès élargi à la contraception	29
1.2.1 Le droit à la contraception : fondement juridique	30
1.2.2 Le rôle des infirmier-ère-s et des pharmacien-ne-s dans l'accès à la contraception.	32
1.2.3 L'accès à la contraception et la capacité décisionnelle des mineures	36
1.2.4 La stérilisation contraceptive	41
2. Le droit à l'avortement : de la criminalisation au soin de santé	48
2.1 Le partage des compétences	56
2.1.1 L'accès à l'avortement : entre les compétences fédérales et provinciales	57
2.1.2 Les conséquences pour les femmes : l'exemple de l'accès à l'avortement médicamenteux	60
2.2 La décriminalisation de l'avortement : l'arrêt <i>Morgentaler</i>	65
2.3 L'arrêt <i>Tremblay c Daigle</i> : l'absence de personnalité juridique du fœtus	75

2.4	Les conséquences des arrêts <i>Morgentaler</i> et <i>Tremblay c Daigle</i>	78
2.4.1	L'accès des mineures à l'avortement	79
2.4.2	L'accès à l'avortement sans aucune entrave criminelle.	80
2.4.3	Un faux débat sur la liberté décisionnelle: l'avortement de deuxième et troisième trimestres et l'avortement de fœtus féminins	83
2.4.3.1	L'avortement de deuxième et troisième trimestres	84
2.4.3.2	L'avortement de fœtus féminins	86
2.5	Le droit à l'autonomie procréative confronté à la liberté de religion: l'objection de conscience des médecins.	90
2.5.1	L'avortement et l'objection de conscience des médecins en Ontario.	91
2.5.2	L'avortement et l'objection de conscience des médecins au Québec.	99
2.6	Une recriminalisation de l'avortement ou l'adoption de limites législatives: une menace sans fondement juridique.	102
2.6.1	Des limites législatives provinciales pour refuser l'accès à l'avortement	104
2.6.2	L'inconstitutionnalité de l'approche législative selon le développement gestationnel	107
3.	Les actions civiles pour atteinte au droit à l'autonomie procréative: réticence et sous-indemnisation	119
3.1	L'état du droit: une sous-indemnisation	120
3.2	Critique: le non-respect du droit à l'autonomie procréative.	126
3.3	L'affaire Alysena28	128
PARTIE 2 – La maternité fragmentée: la procréation assistée		131
1.	Réflexions préliminaires.	135
1.1	Les enjeux féministes	135
1.1.1	L'ambivalence des féministes	136
1.1.2	Du droit à la PA au droit à l'enfant	139
1.1.2.1	Un accès universel à la PA.	139
1.1.2.2	Un droit à l'enfant?	142
1.2	L'encadrement législatif	144
1.2.1	La loi fédérale sur la procréation assistée (LFPA).	144
1.2.2	La loi québécoise sur la procréation assistée (LQPA).	146

2.	L'autoconservation ovocytaire pour motifs sociaux : assurance maternité?	149
2.1	L'encadrement juridique	153
2.2	Entre liberté et contrainte : avantages et inquiétudes	157
3.	L'accès aux ovules : le faux don	161
3.1	Le consentement et l'anonymat	164
3.2	La gratuité comme mesure de protection	171
3.2.1	La gratuité imposée	171
3.2.2	La gratuité et la pénurie.	177
4.	La fécondation <i>in vitro</i> : hors et par le corps féminin	180
4.1	Les conditions d'accès à la FIV.	181
4.2	La capacité décisionnelle : le consentement	187
5.	La maternité pour autrui : <i>mater semper certa est?</i>	197
5.1	Précisions terminologiques : la difficulté de nommer	200
5.2	L'encadrement fédéral : la pratique à titre gratuit	206
5.3	L'encadrement québécois : d'une atteinte à l'ordre public à l'intérêt supérieur de l'enfant.	216
5.3.1	L'article 541 CcQ à l'épreuve des faits accomplis	218
5.3.2	Le contrat de préconception : de nul à nécessaire	226
5.3.2.1	L'utilité du contrat de préconception.	227
5.3.2.2	L'analyse du contenu du contrat de préconception	230
5.3.2.2.1	L'objet du contrat	232
5.3.2.2.2	Les obligations et devoirs des parties	235
5.3.2.2.3	La qualité du consentement.	238
5.3.2.2.4	Les aspects financiers.	239
5.3.2.2.5	La protection de la vie privée.	239
5.3.2.2.6	La période postnatale.	240
5.3.2.2.7	La filiation.	240
5.3.2.2.8	En cas d'inexécution	241
5.4	Le besoin de réforme législative	242
5.4.1	Les incertitudes juridiques	242
5.4.2	Le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille	245
5.4.3	Les nouvelles législations provinciales encadrant la maternité pour autrui.	249
5.4.3.1	Le nouveau droit de la famille en Ontario et la maternité pour autrui	249

5.4.3.2 Le nouveau droit de la famille en Colombie-Britannique et la maternité pour autrui	252
5.4.4 Réflexions féministes sur la MPA: entre liberté et contrainte	255
PARTIE 3 – La maternité portée à terme	261
1. Réflexions préliminaires	262
2. La grossesse: la femme sous surveillance	267
2.1 Le refus de soins médicaux	267
2.2 La responsabilité civile de la femme enceinte envers le fœtus	272
3. L'accouchement: la femme au consentement implicite ou brimé	278
3.1 Un consentement libre	279
3.2 Un consentement éclairé	280
4. Les violences obstétricales et gynécologiques: la prise de parole des femmes	286
CONCLUSION: entre liberté et contrainte	295
BIBLIOGRAPHIE	299
TABLE DE LA LÉGISLATION	355
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	371
INDEX ANALYTIQUE	379